



La lettre d'information

EDITION D'OCTOBRE 2018

L'édito de Frédéric

Après les écoliers qui ont repris le chemin de l'école, c'est l'heure maintenant pour les chasseurs de faire leur travail pour éviter les dégâts causés par le gibier.

Avec l'arrivée de l'automne, de belles promenades s'annoncent, les feuilles tombent et les champignons sont de sortie, alors à vos cueillettes.

De ce fait, soyons tous vigilants lors de nos déplacements et ayons tous le respect et la courtoisie les uns envers et les autres et n'oublions pas la politesse.

En cette belle saison d'automne, bientôt le retour de cette bonne odeur de feu de bois dans nos cheminée.

Ne pas oublier de mettre vos pendules à l'heure, nous passons à l'heure d'hiver dans la nuit du 27 octobre au 28 octobre.

A la Une : collecte de bouchons :

L'Association l'Espoir de Sarah devient GARDER L'ESPOIR. Les finalités de l'association restent inchangées : être à l'écoute de la famille, être un soutien aux projets d'amélioration de la qualité de vie de la personne en situation de handicap ou atteinte d'une maladie.

J'Y PARTICIPE !

Déposer vos collectes de bouchons en plastique et les cartouches d'encre domestique,
à l'école, à la mairie ou à la boulangerie (nouveau lieu).



Actu du mois :

- Ramassage des collectes pour « Garder Espoir » le mercredi 17 octobre ;
- Fin du curage des étangs de lagunage ;
- Rappel et signalisation de l'extinction de l'éclairage public de 23h à 6h ;
- Changement d'heure dans la nuit du 27 au 28 Octobre en reculant d'1 heure.

Bon à Savoir :

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Nombre d'entre vous ont été surpris par l'augmentation du montant de l'imposition foncière bâtie, essentiellement due à une correction de la valeur locative. La variation seule de la taxe communale étant que de 0.3% pour 2018.

Les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation, voire des rénovations conséquentes. Ce suivi est matérialisé sur les "listes 41" qui sont transmises une fois par an à la CCID.

En 2016, la commission communale des impôts directs a fait un travail de remise à jour des catégories composant la valeur locative des locaux d'habitation.

Pourquoi ? Il est assez fréquent que les valeurs locatives des maisons anciennes soient basses (elles sont sur une base de 1970) certes corrigées annuellement comme tous les autres, mais beaucoup de maisons restaurées aujourd'hui ont une valeur locative bien inférieure aux constructions nouvelles dont tous les éléments de confort ont été pris en compte de par la déclaration de travaux.

Le travail de la commission n'est qu'à titre consultatif et il a été transmis aux services du cadastre, qui ont pu juger de l'opportunité des demandes. La CCID de 2017 a entériné les corrections apportées par les services fiscaux et la mise en application des nouvelles valeurs a pris effet sur les valeurs locatives de 2018.

Toutefois ces décisions peuvent être contestées, il faut pour cela se rapprocher des services du cadastre ou tout simplement remplir l'imprimé H1 disponible sur internet ou en Mairie.

Afin que chacun puisse se faire une idée ou évaluer, voici quelques exemples de taxes foncières payées sur la commune en foncier bâti :

Pour la mairie : le logement du presbytère : 1579€, le logement de l'ancienne agence postale : 690 €,

Quelques élus : la maison du maire : 784 €, la maison du premier adjoint : 1247 €, la maison du deuxième adjoint : 1164 €.

Pour ceux qui le souhaitent, je me tiens à votre disposition pour en discuter.

Bernard FERRET, Maire et responsable de la CCID

Du côté du conseil municipal

Vous trouverez ci-dessous la liste des sujets abordés lors du dernier conseil qui a eu lieu le jeudi 20 Septembre

Vous pouvez retrouver le compte rendu détaillé sur le site de la mairie

www.senouillac.fr ou directement en mairie.

Attention : Le compte rendu du conseil municipal ne devient officiel qu'après validation du conseil qui suit, toutes analyses ou interprétations fallacieuses restent de la responsabilité de son auteur.

- **Délibérations :**

- Transfert des Frais d'études vers travaux/budget commune ;
- Transfert des Frais d'études vers travaux/budget assainissement ;
- Virement montant des Attributions de Compensation pour travaux voirie lotissements ;
- Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive au 1^{er} Juillet 2018 ;
- Dissolution du SIVU du Gaillacois ;
- Modification des statuts du SIAEP ;
- Proposition d'achat de la maison de Mme CARRIE ;
- Délibération Modificative sur la suppression de la régie photocopies ;
- Délibération Modificative sur la durée d'amortissement du budget assainissement ;
- Délibération pour demande de subventions à l'agence de l'Eau Adour Garonne pour les opérations de travaux de réhabilitation du réseau de Laval, principalement ;
- Délibération Modificative sur la demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour l'aménagement du centre bourg.

- **Comptes rendus de réunions des différentes commissions et sujets divers :**

- Dissolution du syndicat Lezert Vieulac ;
- Point sur l'assainissement : nouvelle station, futurs travaux route de Laval et puits de relèvement du Bourdet ;
- Point sur la fin des travaux du presbytère ;
- Point sur les places et besoins sur la commune d'assistantes maternelles ;
- Avancement des travaux voirie ;
- Travaux investissement école et point sur la rentrée ;
- Etat de situation du site internet ;
- Travaux de réparation des chenaux de la sacristie.

Date du prochain conseil municipal : Mardi 23 Octobre à 20h30

Le coin des jeunes

Nouvelle rubrique dédiée à nos jeunes : leurs réalisations, leurs témoignages, articles de leurs choix... à vous de nous faire passer vos « papiers » et/ou photos à mairiesenouillac@wanadoo.fr.

Information sur : l'Apprentissage

L'apprentissage, pour quoi faire ? Pour bénéficier :

- d'une formation en alternance qui associe une formation pratique et concrète chez un employeur et des enseignements plus théoriques (en lien avec ce qui est fait en entreprise) dispensée dans un centre de formation d'apprentis. Un tiers du temps est passé en CFA, les deux autres tiers se font en entreprise.
- d'un statut de salarié (avec les mêmes droits et la même couverture sociale), d'une rémunération (pourcentage du Smic et exonération fiscale) y compris pendant la période de formation théorique au CFA.
- d'un diplôme professionnel, identique à celui préparé sous le statut d'élève, y compris pour les diplômes de l'enseignement supérieur.

Les centres de formation d'apprentis (CFA) dispensent une formation générale, technologique et pratique. En contact étroit avec le monde professionnel, ils sont le lieu privilégié d'une pédagogie spécifique à l'apprentissage de chaque métier.

Fondé sur le transfert de compétences par les maîtres d'apprentissage, l'apprentissage est un mode d'acquisition concret à la fois de connaissances théoriques et de compétences pour maîtriser un métier, comprendre l'entreprise, acquérir les savoirs-faire indispensables et ainsi favoriser l'intégration dans l'entreprise.

Qui peut devenir apprenti ? Pour devenir apprenti, il faut être âgé de 16 à 25 ans au début du contrat d'apprentissage. Les jeunes âgés d'au moins 15 ans peuvent souscrire un contrat d'apprentissage s'ils ont accompli la scolarité du collège.

Comment le devenir ? En particulier, rendez-vous aux journées "portes ouvertes" des CFA (si vous êtes encore un élève, renseignez-vous des dates auprès de votre professeur principal ou auprès du centre d'information et d'orientation) : vous pourrez y trouver les renseignements que vous recherchez et tout savoir des conditions d'admission propres à chaque CFA.

Quels diplômes ? Organisé en filière de formation à part entière, l'apprentissage prépare à un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles. Grâce à des contrats successifs ou non, l'apprentissage permet d'accéder à tous les niveaux de qualification professionnelle du second degré ou du supérieur. Il permet de préparer :

- **un diplôme professionnel de l'enseignement secondaire** : certificat d'aptitude professionnelle (CAP), baccalauréat professionnel, brevet professionnel, mention complémentaire, brevet des métiers d'art ;
- **un diplôme de l'enseignement supérieur** : brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT), licences professionnelles, diplômes d'ingénieur, d'école supérieure de commerce, etc.

Quels secteurs professionnels ? L'apprentissage prépare :

- aux métiers de l'alimentation, du commerce de détail, du bâtiment et des travaux publics
- à des métiers qui relèvent de tous les autres secteurs d'activité : hôtellerie-tourisme, services à la personne, secteur automobile, électronique, etc.

Témoignages

L'apprentissage est une bonne idée, car si on connaît un peu le boulot qu'on veut faire et qu'on veut l'apprendre, c'est mieux d'aller en apprentissage que faire de longues études.

Théo

Je ne connais pas l'apprentissage.
L.

Je suis en apprentissage en carrosserie depuis 2 mois. Ça me plaît, je répare beaucoup de choses et j'ai en projet de passer un BAC pro puis un BTS.

Quentin

L'apprentissage m'a permis d'essayer le métier qui me faisait envie.

Je n'ai pas d'avis sur le sujet.
H.

**Rendez vous le mois prochain sur le thème de :
la conduite accompagnée et le permis de conduire**

Les petites infos sympas

Dictons :

En octobre, le vent met les feuilles au champ ;
Octobre ensoleillé, décembre emmitouflé.

Blagounette:

Toto se rend dans une pâtisserie :

- Bonjour Madame, dit-il à la pâtissière. Combien coûte ce millefeuille, s'il vous plaît ?
- Deux euros, Toto.
- Ah, je n'ai qu'un euro... Je vous en prendrai juste 500 feuilles...

L'astuce : Comment nettoyer les roulettes de nos chaises de bureaux :

- S'armer de patience et de courage : retourner la chaise sur une table afin d'avoir facilement accès aux roulettes ;
- Prendre une pince à épiler et un couteau à tartiner : couper cheveux, poil et les « tirer » avec la pince à épiler. Passe la lame du couteau sur les roues pour décoller les résidus ;
- En cas de gros encrassement : y verser un peu de déboucheur de canalisation puis frotter avec un drap.

Ceci sur chaque roulette, bien sûr !!

La date du mois : le 12 octobre 1492. Croyant avoir fait le tour du monde par l'ouest et donc rejoint les Indes Orientales(*), Christophe Colomb accoste sur l'île San Salvador de l'archipel des Bahamas. Il marque ainsi la découverte du continent américain par les occidentaux (en fait, le continent ne sera vraiment atteint que 6 ans plus tard au cours d'une n-ième expédition). Colomb, natif de Gênes, fût l'un des grands navigateurs travaillant pour la couronne Espagnole. Quel évènement en Europe que la découverte du nouveau continent! Les Amérindiens s'en souviennent aussi. Voilà une bonne occasion pour (re)voir le film "1492" de Ridley Scott avec Depardieu (ou ne serait-ce pour en écouter la bande originale).

(*) Il voulait rejoindre le Levant par le Ponant, il n'aura donc fait que la moitié du trajet.



Mesure le potentiel solaire de votre toiture en un clic :

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a mis en ligne un service gratuit de consultation du **potentiel solaire des toitures** du territoire.

Soutenu par le programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et en partenariat avec la société In Sun We Trust, **cet outil web** vous permet, à partir d'une adresse ou d'une **recherche cartographique** :

- De connaître la surface optimale d'installation de panneaux solaires (photovoltaïque ou thermique) de votre toiture,
- D'être informé(e) sur les différentes solutions d'équipements et d'estimer leurs coût et rentabilité,
- D'être accompagné(e) par un conseiller de la société In Sun We Trust, si vous souhaitez des informations complémentaires,
- D'être mis(e) en relation avec un installateur local référencé, pour organiser une première visite technique et demander un devis.

Vous souhaitez produire une partie de votre propre électricité et/ou eau chaude ?

Commencez donc par consulter l'application du cadastre solaire de Gaillac-Graulhet Agglomération à l'adresse suivante : <https://gaillac-graulhet-agglo.insunwetrust.solar>



Les conseils de Gilles

Octobre/novembre au jardin

Enfin un peu de pluie qui va nous aider aux travaux de jardinage ! Cela fait du bien car les réserves d'eaux des récupérateurs se sont épuisées, les arbustes, fleurs et autres plantations commençaient à souffrir,

Vous pouvez faire vos plantations automnales : arbustes à remplacer, arbres à planter et mettre en place vos fleurs d'automne.

Pensez à renouveler ou faire vos semis de gazon, n'oubliez pas aussi de le scarifier et de lui amener un peu d'engrais.

Faites vos tailles d'automne sur les arbustes à floraison estivale, biner le tour des pieds, là aussi un apport d'engrais n'est pas négligeable puis un petit paillage pour les préserver du froid.

Divisez les vivaces, mettre quelques bulbes en terre (muscaris, perce-neige, crocus, tulipe, jonquille) sans oublier d'égayer vos balcons ou jardinières (pensées).

Au verger : Nettoyez vos fruitiers en les brossant puis mettre un peu de chaux sur le tronc et un peu de bouillie sur les rameaux une fois le feuillage tombé.

Faites de la place à la maison pour rentrer les bougainvilliers, les lauriers roses ou les agrumes.

Pour finir, rangez et vérifiez vos installations automatiques et si vous avez des graines, n'oubliez pas les oiseaux cet hiver.

Bon courage

Il y a toujours quelque chose à faire à Sénoillac !

- Du vendredi 12 au Dimanche 14 Octobre: Exposition les après-midis à la salle des fêtes présentée par l'association 1 point c'est tout ;
- Vendredi 12 octobre de 20h30 à 22h : Veillée de l'éveil. Organisée par l'association les Soc'en herbe ;
- Jeudi 18 octobre :
 - jeux ou cinéma de 14h à 17h organisé par l'association Génération Mouvement ;
 - de 18h30 à 20h: Veillée de l'éveil: Comment améliorer vos relations interpersonnelles et instaurer un dialogue constructif. Organisée par l'association les Soc'en herbe ;
- Jeudi 8 Novembre : Réunion mensuelle de l'association Génération Mouvement ;
- Dimanche 11 novembre :
 - Messe à l'église St Pierre ;
 - Randonnée Pédestre de la St Martin suivie d'un repas garbure organisée par l'association Les amis de St Martin et Mauriac ;
 - Cérémonie aux monuments aux morts ;
- Samedi 17 novembre : soirée primeur organisée par le Comité Sénoillacois.

Côté associations

- Le LUNDI : Zumba et Gym ;
- Le MARDI : 1 point c'est tout à 14h ; Yoga à 18h15 ; Théâtre à 20h ;
- Le MERCREDI : Qi gong (à partir du 3 octobre) ; Danse de salon ;
- Le JEUDI : Gym et STEP ;
- Le VENDREDI :
 - Tarot : le 1^{er}, 3^{ème} et éventuellement 5^{ème} du mois ;
 - Entraînement de quille au stade municipal.

Info association : Foot Loisir

Ouvert à tous, dans la mesure où vous êtes majeur(e)s, le club accueille femmes et hommes.

Avant de prendre la licence (coût de 50€), venez faire un coup d'essai.

Les matchs se déroulent soit à Sénoillac à 20h au stade municipal soit à l'extérieur.

Les rencontres sont suivies d'un apéro-repas quand le match se déroule « à domicile ».

N'hésitez pas à prendre contact avec le président au 06.33.69.92.94.

Cédric